

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 30</p>	<p>Séance du 18 septembre 2024 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2024_071</p> <p>OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL (AW111)</p>	<p>Date de convocation :</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, M. Laurent GONZALES, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p>Étaient absents M. Jean-Pierre GRANATA, Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET</p> <p>Ont donné pouvoir Pascale FOURNIER (pouvoir à Céline CLAUDE) Isabelle CHAUVE (pouvoir à Carole TAMBUZZO) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Christophe TOTEL (pouvoir à François TAMBUZZO) Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Fanny LASSABLIERE) Frédéric MARINELLI (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et références :

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu l'article L. 151-41 du code de l'urbanisme,
Vu les articles L. 2223-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 5 octobre 2020 et confirmant la liste des emplacements réservés notamment pour l'aménagement et l'extension des cimetières communaux,

Contenu :

La commune dispose de deux cimetières : l'ancien cimetière avec 3192 concessions et le nouveau avec 965 concessions, ainsi qu'un columbarium de 123 places. Plus de 700 concessions sont à reprendre, 18 étant libres.
En 2024, le nombre de reprises s'élève à 68.

D'après les chiffres de l'INSEE, la France a connu 638 266 décès en 2023.
Dans un futur proche, si ce n'est déjà le cas, les communes devront faire face à un manque de places disponibles dans leur cimetière, dont la commune de RIVE DE GIER.
Cette saturation des installations pose de nombreux problèmes, notamment vis-à-vis de l'obligation des collectivités locales de proposer des sépultures à leurs administrés.

A cet effet, il est devenu urgent pour la commune de RIVE DE GIER d'acquérir un emplacement réservé afin de pouvoir développer ses capacités, et de répondre aux besoins contemporains d'inhumation. Ce projet permet d'augmenter le nombre de concessions et de répondre aux nouvelles attentes de la société.

La parcelle AW111 d'une contenance de 1 876 m² et appartenant à Mme VERNAY Juliette, Mme ROUGIER VERNAY Yolande, Mme PUILLOUX Myriam, Mme AFONSO Elisabeth, fait partie des emplacements réservés par le PLU. Elle est actuellement libre de toute occupation et voisine au cimetière.
Après avoir consulté le service des domaines (avis du 8 novembre 2023, avec un prix de 90€ / m²) et échangé avec les propriétaires de la parcelle, la commune a reçu leur accord afin d'acheter ladite parcelle au prix de 110,00 € / m².

Propositions :

- Après avoir entendu l'exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante :
- de valider l'acquisition de ce terrain cadastré AW111 auprès de Mme VERNAY Juliette, Mme ROUGIER VERNAY Yolande, Mme POUILLOUX Myriam, Mme AFONSO Elisabeth,
 - d'autoriser M. le Maire ou son représentant légal, d'accomplir toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain d'une contenance de 1 876 m² pour un prix de 110,00 € / m² (206 360,00 €),
 - de confier à Maître THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER, la rédaction des pièces nécessaires à la concrétisation du projet (frais de notaires à la charge de la commune).

Point financier :

URBANISME-21-518-2111 (hors frais de notaires à rajouter) :206 360,00 €

Plan de situation : cf. page suivante



Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**